" brables, et l'honneur que le sage se sera acquis vivra éternellement." (Eccli. XXXVII. 25.,)

Le 18 décembre 1886, M. Boucher de Labruyère publiait, dans "Le Courrier de Saint-Hyacinthe", ce qui suit, au sujet de ce mandement :—

Ces paroles, appliquons-les également à nos collèges classiques et que chacun travaille à les fortifier et à les développer. Que ne pourrait pas faire la création de bourses pour permettre à nos institutions d'envoyer quelques professeurs étudier en Europe les matières qu'ils seront chargés d'enseigner? Certains collèges le font au prix de sacrifices pécuniaires très onéreux pour eux ou les familles de ces professeurs; d'autres sont incapables de le faire, mais personne ne niera les résultats bienfaisants qui en découleraient pour la jeunesse du pays et l'éclat de nos maisons enseignantes.

A plusieurs reprises, on a dit que le Canada avait reçu de Dieu une mission spéciale et qu'il était appelé à jouer en Amérique, le rôle de la France en Europe. Il est certain que la Providence nous protège, et nous ne pourrions mieux correspondre à ses vues qu'en contribuant au bon et solide enseignement de la jeunesse.

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

## BREVET APOSTOLIQUE.

DE

## CHEVALIER-COMMANDEUR

DE

## L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND.

1887.

Le 18 mars 1887, par brevet apostolique de cette date, Sa Sainteté le pape Léon XIII nomma M. Baillairgé, chevaliercommandeur de l'ordre illustre de Saint-Grégoire le Grand.

Ce brevet, par ordre de Son Eminence le cardinal Taschereau, lui fut personnellement transmis par monseigneur le

gra de

étra

aux mer

plac bre,

 $\mathbf{I}$ 

10 20 30 Le deur

L' H de la men mois noire

et a cercl pom sur p